

COMMUNE DE PLOUISY
PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 15 février 2023

Date d'envoi de la convocation : 06/02/2023

Date de l'affichage de la convocation : 06/02/2023

Ordre du jour

- 1- **Approbation du procès-verbal du 18 janvier 2023 ;**
- 2- **Compte rendu de la délégation au Maire ;**
- 3- **Compte rendu – Déclaration d'Intention d'Aliéner**
- 4- **Projets de délibérations :**
 - 1) **2023 – 02 : Modification des commissions communales et des comités consultatifs**
 - 2) **2023 – 03 : Remplacement du représentant à la commission aménagement et revitalisation des territoires à Guingamp Paimpol Agglomération**
 - 3) **2023 – 04 : Remplacement du représentant suppléant au comité de pilotage du PLUI pour Guingamp Paimpol Agglomération**
 - 4) **2023 – 05 : Remplacement du représentant à la Commission d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)**
 - 5) **2023 – 06 : Remplacement du représentant suppléant au Comité de service aux personnes ASAD ARGOAT**
 - 6) **2023 – 07 : Remplacement du représentant au conseil d'administration du lycée Kernilien**
 - 7) **2023 – 08 : Remplacement du correspondant sécurité routière**
 - 8) **2023 – 09 : Remplacement du représentant à Guingamp Habitat**
 - 9) **2023 – 10 : SDE22 – rénovation de l'éclairage public à Pont Ezer**
 - 10) **2023 – 11 : SDE22 - remplacement d'un câble d'éclairage public défectueux au lieu dit Les Quatre Vents**
 - 11) **2023 – 12 : SDE22 - rénovation de l'éclairage public suite à dégradation au lieu dit Les Quatre Vents**
 - 12) **2023- 13 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade**
 - 13) **2023 – 14 : Personnel : ratio promus / promouvables pour avancement de grade**
 - 14) **2023 – 15 : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
 - 15) **2023 – 16 : Ventes de terres agricoles à M Olivier TANGUY à Toul Lan**
 - 16) **2023 – 17 : Régularisation de délaissés communaux : cession des parcelles AK 48, AK 49 et AK50 – route de Plouisy**
- 5- **Questions orales**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Monsieur Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : M GUILLOU Rémy, Maire, Mme LE PESSOT Mireille, M BACCON Bruno, Mme CRENN Nathalie adjoints, Mme LE ROUX COTEL Andrée, M FOURE Olivier, Mme BRIAND JULOU Karine, M BRIGANT Pierre, M FOUILLERE Yvon, M FAMEL Pascal, M GICQUEL Patrick Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme LE SAOUT Aurélie pourvoir à Mme CRENN Nathalie,
- M LE GUEN Xavier pourvoir à Mme LE PESSOT Mireille,
- Mme ANDRE MORFOISSE Marion pourvoir à M BACCON Bruno,
- Mme TROEL Brigitte pourvoir à M GICQUEL Patrick,
- Mme SEBILLE Stéphanie pourvoir à M GUILLOU Rémy
- M LE POTIER Dimitri pourvoir à M BRIGANT Pierre
- Mme LE GAC Yveline pourvoir à M FOUILLERE Yvon,

Secrétaire de séance : M Pierre BRIGANT

1- Validation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023.

M le Maire précise que l'orientation que le conseil municipal avait prise lors du dernier conseil pour le projet d'usine à saumons a porté ses fruits car l'agglomération après de longs débats a voté à 53 voix contre et 26 voix pour. Il rappelle que la procédure administrative reste en vigueur pour l'instant.

2- Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Monsieur le Maire rend compte des dépenses faites dans le cadre de la délégation pour les marchés inférieurs à 15 000 € HT.

- Acquisition d'illuminations pour 4 018.37 € HT auprès de REXEL
- Signalisation complémentaire pour la liaison douce rue Traou Nen pour 1 649.84 € HT auprès de BRETAGNE SIGNAL

3 - Compte rendu - Déclaration d'Intention d'Aliéner - DIA

Rapporteur : Rémy GUILLOU

M le Maire expose qu'il a pris la décision de ne pas utiliser le droit de préemption pour les immeubles et les terrains suivants pour la période de juin 2022 à décembre 2022.

Pétionnaire	Adresse	Acquéreur	Parcelle	Superficie	Immeuble
Monsieur et Madame BOËTE André et Brigitte	7 Kermarc	Monsieur et Madame GUERIN Bruno	D 52, 53, 888 et 889	6495 m ²	Bâti sur terrain propre
Société FAMITEZ SCI	14 rue Traou Nen		AK 38	992 m ²	Bâti sur terrain propre
Monsieur PIZZATI Guenaël et Madame GAUFRETEAU Anne-Laure	9 Kermarc	Monsieur et Madame PAWULAK Christian	D 58	3530 m ²	Bâti sur terrain propre
Monsieur PLEWS Christopher	33 Bod Lann	Monsieur et Madame JULOU Eric	AE 268	36 m ²	Non bâti
Monsieur LE ROUSSEAU Joël et Madame LE DROUMAGUET Carole	7 lot Goas Riou	Monsieur FERVENTOUX Frédéric	AD33	811 m ²	Bâti sur terrain propre
Monsieur et Madame DELABBAYE Jacques	1 rue des Sports	Monsieur et Madame PIERRE Aurélien	AE 6 et 7	1434 m ²	Bâti sur terrain propre
Madame NEGARET Sophie	31 route de Kernilien	Monsieur HAMON Denis et Madame DUCRET Virginie	E 153	413 m ²	Bâti sur terrain propre
Madame ROLET Guénola	Rumarquer	Monsieur LOBRY John et Monsieur AUGRAS Marco	AI 84 et 80	2370 m ²	Bâti sur terrain propre
Monsieur LAVANANT Jean	3 square Traou Nen	Monsieur Jean LAVAL	AE 107	607 m ²	Bâti sur terrain propre
Madame LHERRON Marie Louise Philomène	Impasse du Presbytère	Madame ALLAIN Marie-Madeleine	AK 113 et 172	1139 m ²	Non bâti

<p>Environnement, cadre de vie et biodiversité</p>	<p>Mireille LE PESSOT</p>	<p>Andrée LE ROUX Karine BRIAND JULOU Pascal FAMEL Brigitte TROEL</p> <p>Suppléants Yveline LE GAC</p>	<p>André VINCENT Andrée GIBOIRE Guy LE CLEC'H Francis LE BOULBIN Aurélien MORFOISSE Arnaud TILLY</p>
<p>Affaires sociales CCAS</p>	<p>Nathalie CRENN</p>	<p>Bruno BACCON Andrée LE ROUX Stéphanie SEBILLE Aurélie LE SAOUT Karine BRIAND JULOU Marion ANDRE MORFOISSE Yveline LE GAC</p> <p>Suppléants Yvon FOUILLERE</p>	<p>Brigitte FOURE Françoise GICQUEL Andrée GIBOIRE Eliane STEUNOU Annick LE BIHAN Sophie JUGON Solenne LOZAC'H</p>
<p>Vie associative, animation et manifestations communales</p>	<p>Marion ANDRE MORFOISSE</p>	<p>Stéphanie SEBILLE Dimitri LE POTIER Pascal FAMEL Xavier LE GUEN Bruno BACCON</p> <p>Suppléants Nathalie CRENN Yveline LE GAC</p>	<p>Gilbert LE DENMAT Laurent CRENN Erwan BERNON</p>
<p>Culture et médiathèque</p>	<p>Mireille LE PESSOT</p>	<p>Nathalie CRENN Andrée LE ROUX Yveline LE GAC Brigitte TROEL</p> <p>Suppléants Aurélie LE SAOUT Yvon FOUILLERE</p>	<p>Françoise GICQUEL Maryline GUILLOU Isabelle GOHIN Laurence LEMUR Mélanie DAUSSE</p>
<p>Enfance et jeunesse</p>	<p>Nathalie CRENN</p>	<p>Marion ANDRE MORFOISSE Stéphanie SEBILLE Aurélie LE SAOUT Bruno BACCON Pascal FAMEL</p> <p>Suppléants Karine BRIAND JULOU</p>	<p>Brigitte FOURE Karine LECOMTE Cécile GAUTIER</p>

		Yvon FOUILLERE	
Affaires scolaires	Aurélie LE SAOUT	Marion ANDRE MORFOISSE Stéphanie SEBILLE Bruno BACCON Nathalie CRENN Yveline LE GAC Suppléants Pascal FAMEL	Jeltsje ALGERA Stéphanie ILLIEN Manon EFFLAM
Information et communication	Aurélie LE SAOUT	Olivier FOURE Pierre BRIGANT Brigitte TROEL Yvon FOUILLERE Suppléants Mireille LE PESSOT Yveline LE GAC	
Protocole	Bruno BACCON	Xavier LE GUEN Dimitri LE POTIER Olivier FOURE Andrée LE ROUX Nathalie CRENN Yvon FOUILLERE Suppléants Pascal FAMEL	Laurent CRENN Franck LE SAOUT
Santé	Rémy GUILLOU	Xavier LE GUEN Marion ANDRE- MORFOISSE Andrée LE ROUX Yvon FOUILLERE Suppléants Karine BRIAND JULOU Yveline LE GAC	Françoise LE GAL Liviú DANILA Estelle DELVILLER Fabienne HAMEL Graziella GAULTIER

M Patrick GICQUEL expose que pour la partie urbanisme, en particulier avec le dossier du PLUi, il ne comprend pas que M le Maire n'ait pas gardé la présidence du comité urbanisme. M le Maire explique qu'il ne souhaitait pas multiplier les comités et qu'étant membre de droit de tous les comités, il sera présent aux réunions relatives à l'urbanisme et au PLUi.

M le Maire précise que l'enquête publique sur le PLUi démarrera le 11 mars prochain.

M Yvon FOUILLERE aurait souhaité que le comité santé soit réuni pour le dossier des résidences seniors. M le Maire précise que le conseil municipal sera bientôt réuni à ce sujet.

Le CONSEIL MUNICIPAL à 16 voix pour et 2 abstentions (Mme Brigitte TROEL et M Patrick GICQUEL) :

- ***MODIFIE le tableau et la composition des membres des commissions communales et comités consultatifs selon le tableau ci-dessus.***

2023 – 03 : Remplacement du représentant à la commission aménagement et revitalisation des territoires à Guingamp Paimpol Agglomération

Rapporteur Rémy GUILLOU

M le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer le représentant à la commission aménagement et revitalisation des territoires à Guingamp Paimpol Agglomération.

M le Maire propose la candidature de M Xavier LE GUEN.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité désigne M Xavier LE GUEN comme représentant à la commission aménagement et revitalisation des territoires à Guingamp Paimpol Agglomération.

2023 – 04 : Remplacement du représentant suppléant au comité de pilotage du PLUi pour Guingamp paimpol Agglomération

Rapporteur Rémy GUILLOU

M le Maire expose qu'il convient de remplacer le représentant suppléant au comité de pilotage du PLUi auprès de Guingamp Paimpol Agglomération.

La candidature de M Xavier LE GUEN est proposée.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité désigne M Xavier LE GUEN comme membre suppléant du comité de pilotage pour siéger au sein de la commission du PLUi de Guingamp Paimpol Agglomération.

2023 – 05 : Remplacement du représentant à la Commission d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)

Rapporteur Rémy GUILLOU

M le Maire rappelle que le conseil communautaire a décidé d'arrêter la composition de la commission d'évaluation des charges transférées à deux membres par commune.

Il convient de remplacer un membre appelé à siéger à cette commission.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité désigne Mme Aurélie LE SAOUT et M Rémy GUILLOU pour siéger au sein de la commission d'évaluation des charges constituée à la Communauté d'Agglomération.

2023 – 06 : Remplacement du représentant suppléant au comité de service aux personnes ASAD ARGOAT

Rapporteur Rémy GUILLOU

M le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer le représentant suppléant à l'association ASAD – Argoat.

M le Maire propose la candidature de Mme Andrée LE ROUX titulaire et Mme Marion ANDRE MORFOISSE suppléant.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité désigne pour représenter la commune au sein de l'association ASAD ARGOAT Mme Andrée LE ROUX titulaire et Mme Marion ANDRE MORFOISSE suppléante.

2023 – 07 : Remplacement du représentant au conseil d'administration du lycée de Kernilien

Rapporteur Rémy GUILLOU

M le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer le représentant au lycée Kernilien.

M le Maire propose la candidature de M Rémy GUILLOU titulaire et Mme Stéphanie SEBILLE suppléant.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité désigne pour représenter la commune au conseil d'administration du lycée Kernilien. M Rémy GUILLOU titulaire et Mme Stéphanie SEBILLE suppléant.

2023 – 08 : Remplacement du correspondant sécurité routière

Rapporteur Rémy GUILLOU

M le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer le correspondant sécurité routière.

M le Maire propose la candidature de M Bruno BACCON. Mme Aurélie LE SAOUT reste suppléant.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité nomme correspondant sécurité routière M Bruno BACCON titulaire.

2023 – 09 : Remplacement du représentant à Guingamp Habitat

Rapporteur Rémy GUILLOU

M le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder au remplacement du représentant auprès de Guingamp habitat.

M le Maire propose la candidature de Mme Mireille LE PESSOT titulaire et Mme Karine BRIAND JULOU suppléant.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité désigne pour représenter la commune auprès de Guingamp Habitat Mme Mireille LE PESSOT titulaire et Mme Karine BRIAND JULOU suppléante.

2023 - 10 - Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor – rénovation de l'éclairage public à Pont Ezer

Rapporteur Bruno BACCON

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a étudié le renouvellement de l'éclairage public au lieu dit Pont Ezer.

Les travaux consistent en la dépose d'anciens candélabres et la pose de 6 candélabres avec éclairage leds. Le coût de ces travaux est estimé à 8 424.00 € TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier du SDE d'un montant de 5 070.00 €.

Le montant définitif de la participation sera revu en fonction des coûts réel des travaux.

M Yvon FOUILLERE souligne la dangerosité du carrefour. M Bruno BACCON explique que la haie a été enlevée pour améliorer la visibilité. M Pierre BRIGANT expose que l'aménagement du carrefour à Pont Ezer relève de la compétence du département.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité approuve le projet de rénovation de l'éclairage public à Point Ezer par le SDE pour un montant total de travaux estimatif de 8 424.00 € TTC avec une participation de la commune s'élevant à 5 070.00 €.

2023 - 11 - Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor – remplacement d'un câble d'éclairage public défectueux au lieu dit Les Quatre Vents

Rapporteur Bruno BACCON

Du fait de l'état vétusté du réseau, le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a étudié du remplacement d'un câble d'éclairage public défectueux au lieu dit Les Quatre Vents

Le coût de ces travaux est estimé à 4 730.40 € TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier du SDE d'un montant de 2 847.00 €.

Le montant définitif de la participation sera revu en fonction des coûts réel des travaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité approuve le projet de remplacement d'un câble d'éclairage public défectueux au lieu dit Les Quatre Vents présenté par le SDE pour un montant total de travaux estimatif de 4 730.40 € TTC avec une participation de la commune s'élevant à 2 847.00 €.

2023 - 12 - Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor – rénovation de l'éclairage public suite à dégradation au lieu dit Les Quatre Vents

Rapporteur Bruno BACCON

Suite à la dégradation d'un mât d'éclairage, le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a étudié le remplacement du mât du foyer NO489 au lieu dit Les Quatre Vents.

Le coût total de l'opération est estimé à 2 151.36 € TTC. Les élus du SDE ont adopté la décision de ne pas facturer les frais d'ingénierie de 8% aux communes sinistrées. Ce taux sera donc déduit lors de la facturation finale.

Conformément aux dispositions du règlement financier du SDE (Commune qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique et contribue au SDE à hauteur de 100% de la taxe TCCFE de son territoire), la participation de la commune s'élève à 1 294.80 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité approuve le projet de rénovation de l'éclairage public à lieu dit Les Quatre Vents par le SDE pour un montant total de travaux estimatif de 2 151.36 € TTC avec une participation de la commune s'élevant à 1 294.80 €.

2023 – 13 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade

Rapporteur : Mireille LE PESSOT

Au titre de l'examen professionnel, un avancement de grade peut être accordé cette année 2023.

Il importe à ce stade de procéder à la modification du tableau des effectifs pour créer le poste d'avancement concerné, à savoir 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Il est également proposé de supprimer les anciens postes qui ne sont plus pourvus résultant des précédents avancements de grade.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

- Décide de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs comme ci-après
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget

Tableau des effectifs		Délibération du 15 février 2023	
Grade	Cat.	D.H.S.	Effectif
Filière Administrative			
Attaché principal	A	35h00	0
Attaché territorial	A	35h00	1
Rédacteur territorial	B	35h00	0
Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe	C	35h00	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	28h00	1
Adjoint administratif Territorial	C	35h00	1
Filière culturelle			
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	C	35h00	1
Filière animation			
Adjoint d'animation	C	35h00	1

Tableau des effectifs		Délibération du 15 février 2023	
Grade	Cat.	D.H.S.	Effectif
Adjoint d'animation	C	29h00	1
Filière Médico-Sociale			
Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00	1
Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00	1
Filière technique			
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	35h00	1
Agent de maîtrise principal	C	35h00	0
Technicien Principal de 1ère classe	B	35h00	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00	1
Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe	C	35h00	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35h00	0
Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe	C	35h00	0
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	32h00	1
Adjoint Technique Territorial	C	35h00	1
Adjoint Technique Territorial	C	35h00	1

2023-14 – Personnel : ratio promus / promouvables pour avancement de grade

Rapporteur Mireille LE PESSOT

Le conseil municipal a procédé par délibération n°2022-47 du 22 juin 2022 à la modification du tableau des effectifs dans la perspective des avancements de grade suite aux entretiens d'évaluation et après examen des possibilités d'avancement de grade pour l'année 2023 par la

commission du Personnel.

Un poste a alors été créé, à savoir :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Par ailleurs, conformément à l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984, l'avis du Comité Technique Départemental a été sollicité sur les ratios d'avancement de grade, correspondant au nombre maximum de fonctionnaires dans un cadre d'emplois pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois.

Le Comité Technique Départemental a été saisi le 16 janvier 2023.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité fixe les ratios d'avancement de grade comme suit : Adjoint technique principal de 2ème classe : 100 % (nombre d'agents promouvables : 1).

2023 – 15 : Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur Maire

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, GP3A verse ou perçoit de la part de chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Lorsque la fusion s'accompagne d'un transfert ou d'une restitution de compétences, l'attribution de compensation est respectivement diminuée ou majorée du montant net des charges transférées.

À ce titre, il convient de rappeler que la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, mais également, sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Il est précisé que ces évaluations sont proposées à titre provisoire et que d'autres transferts de compétences pourront faire l'objet d'un transfert de charge par la CLECT au cours de l'année 2022.

M le Maire précise que les montants de l'attribution versée par GPA sont inchangés pour Plouisy cette année et qu'ils s'élèvent pour 2023 à un total de 168 097 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération.

2023 – 16 : Vente de terres agricoles à M Olivier TANGUY à Toul Lan

Rapporteur Rémy GUILLOU

La commune de PLOUISY a signé au profit de la SAFER Bretagne une promesse de vente pour trois parcelles agricoles situées à Toul Lan d'une superficie totale de 2 ha 26 a 20 ca dont les caractéristiques sont les suivantes :

Section	N°	Lieu-dit	Zonage	Surface
AD	07	Toul Lan	A	16 734 m ²
C	499	Parc Jean Guen	A	2 944 m ²
C	500	Parc Jean Guern	A	3 942 m ²
				22 620 m ²

Une estimation a été demandée au service des domaines qui a rendu l'avis suivant :

- Avis du 31 03 2022 pour les parcelles AD07 – C499 et C500 à Toul Lan d'une superficie de 22 620 m²
Valeur vénale estimée à 10 180 €

La SAFER Bretagne a décidé de substituer aux mêmes conditions dans les droits d'acquisition de ce fond à M Olivier TANGUY demeurant 19 Kerpoartz – Plouisy pour la superficie de 2 ha 26 a 20 ca au prix principal de 10 180 €.

La rédaction des actes notariés sont confiés à l'étude de Maître GLERON notaire à Guingamp.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- *Donne son accord pour procéder à la cession des parcelles cadastrées AD07, C499 et C500 à Toul Lan – Plouisy à M Olivier TANGUY demeurant 19 Kerpoartz à Plouisy,*
- *Décide que la cession des parcelles d'une superficie de 2 ha 26 a 20 ca se fera sur au prix principal de 10 180.00 €,*
- *Précise que pour toute acquisition les frais de bornage et les frais de rédaction d'acte – droits de publicité foncière seront supportés par les acquéreurs,*
- *Désigne Monsieur le Maire pour représenter la commune lors de la signature de l'acte*

2023 – 17 : Régularisation de délaissés communaux : cession des parcelles AK 48, AK 49 et AK50 – route de Plouisy

Rapporteur Rémy GUILLOU

La famille REBOURS est propriétaire de la maison située à l'angle de la rue des écoliers et de la route de Guingamp. Sa propriété est longée par des parcelles communales correspondant au tracé de l'ancienne route.

Il souhaite régulariser la situation en se portant acquéreur des parcelles suivantes propriétés de la commune pour une superficie totale de 591 m² :

- Une partie de la parcelle AK48 d'une superficie de 326 m². Un bornage sera effectué afin de délimiter le domaine public et de préserver l'espace qui garantit une bonne visibilité.
- Parcelle AK 49 d'une superficie de 228 m²
- Parcelle AK50 d'une superficie de 37 m²

Le service des domaines a été consulté le 27 janvier 2023.

La famille REBOURS supportera les frais d'acte.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- *Approuve la cession des parcelles communales AK48 (en partie), AK 49 et AK50 situées rue des écoliers et route de Guingamp d'une contenance à définir au profit de la famille REBOURS au prix fixé par les domaines,*
- *Autorise M le Maire à certifier l'acte,*
- *Désigne Mme Mireille LE PESSOT, première adjointe, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte*

2023-18 - Attribution d'une subvention à l'Association Pompier International des Côtes d'Armor en solidarité avec la Turquie et la Syrie

Rapporteur Rémy GUILLOU

Pompier international des côtes d'armor (PICA) est une association type loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle regroupe des bénévoles sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et des acteurs médicaux du département, dont le but est de porter aide et assistance à des populations démunies. Les actions portent sur le secours direct aux victimes de catastrophes naturelles (soins médicaux, construction d'abris provisoires, lutte contre les épidémies, potabilisation de l'eau...) et sur la mise en place de programmes de formation professionnelle avec don de matériel réhabilité en faveur de sapeurs-pompiers de pays émergents.

Grâce à aux soutiens des donateurs, cette association a pu envoyer depuis 2010 de nombreuses équipes de secours d'urgence ou de formation à travers le monde lors de catastrophes naturelles de grande ampleur ou dans le cadre d'une assistance sanitaire et/ou de formation professionnelle

En ce début d'année 2023, la Turquie et la Syrie ont subi un terrible séisme. Le nombre de victimes est immense et ne cesse de croître.

Le Conseil Municipal de Plouisy souhaite afficher sa solidarité auprès des victimes, quelles que soient leurs origines.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Pompier International des Côtes d'Armor en solidarité aux populations victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

3- Réflexions

M le Maire souhaite évoquer le problème de la gestion des frelons asiatiques. GPA ne subventionne plus les communes dans le remboursement des frais occasionnés par la destruction des nids de frelons asiatiques.

En 2022 la commune a dépensé 5 154 € en prenant en charge la totalité des frais de destruction.

Plusieurs pistes sont évoquées : continuer à faire intervenir une entreprise spécialisée, continuer ou non à prendre en charge la totalité de la dépense, former du personnel communal ou des élus.

Il est rappelé qu'une réunion publique d'information et de sensibilisation aux usagers est proposée le samedi 25 février à la salle polyvalente de Pabu à 10H30.

Date du prochain conseil municipal : mercredi 15 mars 2023 à 19 H 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire

RÉMY GUILLOU

Le secrétaire de séance


Pierre BRIGANT

